



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE D'UTILISATION ET DE MODERATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA PREFECTURE DE L'EURE

1- Objectifs des comptes

La préfecture de l'Eure dispose de pages Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.

Ces quatre pages sont des espaces ouverts à tous. Elles visent à informer les internautes sur l'action de la préfecture et à favoriser le débat public.

2- Objectifs de la charte

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés des comptes et aux utilisateurs des plateformes les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

Les utilisateurs, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec les comptes de la préfecture de l'Eure, acceptent sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité des comptes, à la respecter.

Le non-respect de la charte peut faire l'objet d'une modération des contenus partagés par l'internaute, voire un bannissement de l'utilisateur dans les cas les plus graves.

3 – Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés

En interagissant avec les comptes @Prefet27, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

A ce titre, sont interdites notamment :

- Les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène.
- Les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit.
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine.
- Les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures.
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée.
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

Les utilisateurs s'engagent en outre à respecter les règles suivantes :

- Les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges.
- Les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible.
- Les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.

- Les retweets et partages des comptes @prefet27 doivent être signalés comme tels. Les partages falsifiés ou partiels faisant endosser aux comptes @Prefet27 une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits et seront signalés.